



Charte 2023-2038 / Eau

La concertation a identifié l'eau et les sols comme des biens communs à préserver. En tant que tels, il a été fortement souhaité d'ouvrir la gouvernance de leur gestion afin d'en garantir la fonctionnalité et un bénéfice pour tous.

OPTIMISER LA GESTION PARTAGÉE DE L'EAU

Nos richesses patrimoniales proviennent d'une longue histoire géologique et reposent sur l'alchimie entre l'eau, le sol et le sous-sol. Cette combinaison se traduit dans nos paysages de confluences par des motifs emblématiques tels que les villages en tuffeau, les coteaux troglodytiques, les vaux maraîchers, les vignobles ou encore les plateaux céréaliers ponctués de noyers...

L'eau, le sol et le sous-sol sont trois éléments indispensables aux habitants, à la biodiversité, aux activités économiques et dessinent l'art de vivre en Val de Loire. Cependant, les pressions humaines sur ces ressources sont fortes et leur dégradation est localement constatée. Elles doivent être préservées, fonctionnelles, et utilisées de manière raisonnable et équitable. Par ailleurs, leur exploitation doit épargner la santé des habitants, le cadre de vie et les espaces naturels, tout en assurant la viabilité économique du territoire.

Aujourd'hui, l'eau connaît un déficit quantitatif qui sera probablement accru par le changement climatique. En complément des politiques en place, le Parc naturel régional propose de tisser des liens entre acteurs, usagers et citoyens, pour gérer l'eau comme un bien commun (mesure 6).

[...]

À TÉLÉCHARGER

PDF

DIAGNOSTIC_RESSOURCE_EAU.PDF - 15.54

MO

